



DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ

2 place aux Étoiles - CS 70001 - 93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

La Plaine Saint-Denis, le 25 octobre 2019

RELEVÉ DES PREMIÈRES DÉCISIONS PRISES À LA SUITE DU RAPPORT DE LA DIRECTION AUDITS DE SÉCURITÉ

L'accident au passage à niveau de Boulzicourt survenu le 16 octobre nécessite, comme tous les autres accidents, une priorité d'actions immédiates qui s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations formulées par la Direction des audits sécurité.

Il est important de rappeler que la cause première de l'accident est la présence d'un convoi exceptionnel routier sur le passage à niveau. Le convoi exceptionnel n'avait manifestement pas pris les mesures nécessaires et réglementaires pour emprunter ce passage à niveau.

Le rapport de la Direction des audits sécurité remis ce jour a confirmé que :

- le passage à niveau a bien fonctionné ;
- le conducteur du train a appliqué la réglementation ;
- conformément aux normes de résistance la cabine du train a résisté au choc et a protégé le conducteur du train ;
- les secours alertés sont intervenus dans les meilleurs délais.

Le rapport de la Direction des audits sécurité comporte 4 recommandations :

- Renforcer la chaîne d'alerte par un usage interne ciblé du téléphone portable professionnel du conducteur pour alerter des opérateurs SNCF mieux ciblés.
- Protection complémentaire des circuits électriques des fonctions de signal d'alerte des AGC ¹.
- Examen de la pertinence de l'utilisation du mode secours de l'alerte radio.
- Travailler sur l'enrichissement des gestes métiers conduite à mettre en œuvre dans les situations d'urgence.

Les premières actions retenues sont :

- Afin de palier le risque de perte de radio et dans l'attente des renforcements définitifs du matériel AGC nous allons comparer deux solutions transitoires :

¹ Autorail de Grande Capacité

- Intégrer dans l'utilisation du téléphone portable GSM des fonctions permettant de contacter plus rapidement les personnes qui sont en mesure d'interrompre directement les circulations ;
 - une solution de type portatif GSMR permettant de récupérer immédiatement les fonctions alertes radio ferroviaires normales.
- Pour renforcer les équipements d'alerte radio en cas de choc important les mesures suivantes sont prises sur le matériel AGC :
 - en cas de coupure générale de l'alimentation électrique sur certaines fonctions du train, mise en place d'un système d'accumulation d'énergie qui permette de conserver les fonctionnalités radios. Cette étude est lancée immédiatement pour un déploiement à partir de juin 2020.
 - par ailleurs et en parallèle nous lançons immédiatement l'étude d'un dispositif alternatif de type capteur de choc qui déclencherait automatiquement l'alerte par un autre circuit.
 - Nous allons, après concertation, renforcer la documentation par la mise en place d'une fiche réflexe dédiée exclusivement à la conduite à tenir et à la priorisation des actions à mener en cas de risque de collision.
 - Enfin, à la suite de la proposition faite lors de la réunion de concertation Direction Générale de la Sécurité / Groupe de Travail sécurité des trois conseils en date du 18 octobre, il sera conduit, sous l'égide conjointe de la Direction générale Sécurité et de la Direction générale TER, une analyse de risques complémentaire à celles déjà existantes, afin d'identifier, le cas échéant, de nouvelles pistes d'amélioration de la sécurité relative à l'exploitation des trains utilisant des matériels régionaux.



Frédéric DELORME
Directeur Général Sécurité

NB : Les questions relatives à l'amélioration de la sécurisation des Passages à Niveau, ne sont pas abordées dans ce rapport, car elles font déjà l'objet d'un programme ad hoc à la suite du rapport de la députée Laurence Gayte.